

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 06-8165 / 100384
Sources Minérales Henniez SA, 1525 Henniez
siroperie
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
9 H
09.04.2006–08.04.2009 (Renouvellement)
- 06-8166 / 100384
Sources Minérales Henniez SA, 1525 Henniez
groupe 4 aseptique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
15 H
09.04.2006–08.04.2009 (Renouvellement)
- 06-8167 / 100384
Sources Minérales Henniez SA, 1525 Henniez
groupe d'embouteillage 3 et autres (préparation au «2 x 8 jour/soir»)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
4 H
09.04.2006–08.04.2009 (Renouvellement)
- 06-8168 / 101658
British American Tobacco Switzerland SA, 2926 Boncourt
département «Préparation des tabacs»
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
20 H
01.04.2006–31.03.2009 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (Art. 17, 19 et 20a LTr)

- 06-8173 / 100042
Iford Imaging Switzerland GmbH, 1723 Marly
confection des papiers photographiques
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
75 H, 30 F
02.04.2006–01.04.2009 (Renouvellement/modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (Art. 17, 19 et 20a LTr)

- 06-7628 / 101594
Ateliers Busch SA, 2906 Chevenez
Usinage (équipe de production 6/7 jours)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
17 H
01.01.2006–31.12.2006 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr, art. 36–38 OLT1)

- 04-4813 / 100639
Vetropack SA, 1162 Saint-Prex
Composition, enfournage, machines IS, triage-emballage, contrôles de qualité,
transports internes
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
88 H
01.08.2004–31.07.2007 (Renouvellement)

Permis de travail en continu atypique (Art. 24 LTr, art. 39 OLT1)

- 06-8028 / 101455
Liaisons Electroniques- Mécaniques LEM SA, 1228 Plan-les-Ouates
ateliers de production: bobinage, PV, GV, LTS, AUTO
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
100 H, 38 F
01.04.2005–31.03.2008 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

18 avril 2006

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2006
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	15
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.04.2006
Date	
Data	
Seite	3794-3797
Page	
Pagina	
Ref. No	10 139 555

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.